



Une protection pendant votre déménagement

Il y a beaucoup de points à considérer quand vous déménagez. Nous pouvons vous aider en vérifiant si vous avez la protection adéquate. L'assurance habitation offerte par Co-operators couvre votre logement et vos biens personnels pendant votre déplacement. Cette protection est valide 30 jours ou jusqu'à l'échéance de la police d'assurance, selon la première éventualité.

Avant de partir

Voici quelques conseils utiles pour une transition harmonieuse :

- > Commencez tôt à planifier. Vous trouverez sur le site Web de Postes Canada une [Liste de planification](#) détaillée.
- > Si vous devez entreposer vos biens, communiquez d'abord avec nous. Selon le type de police, vos biens pourraient être couverts ou ne pas l'être lorsqu'ils sont entreposés.
- > Lorsque la vente de votre maison sera confirmée, appelez-nous afin que nous puissions vous faire part des protections dont vous avez besoin. C'est aussi le moment idéal pour évaluer les besoins d'assurance pour votre nouvelle résidence.
- > Si vous décidez de faire appel à des déménageurs professionnels, vérifiez s'ils sont assurés, car une police d'assurance habitation de Co-operators ne couvre pas les rayures, les égratignures, l'abrasion, ni l'écaillage.
- > Si vous quittez un logement locatif, prenez des photos de chaque pièce; vous aurez ainsi une preuve de l'état dans lequel vous l'avez laissée.
- > Allégez votre charge. Faites une vente de débarras ou donnez des articles tels que des appareils ou des meubles au [centre ReStore d'Habitat pour l'humanité](#) de votre région.

Faites vos boîtes de manière professionnelle

- > Saisissez cette occasion pour [faire l'inventaire de vos biens](#) en faisant la liste de vos articles personnels et en prenant des photos. Un inventaire bien rempli facilitera le processus de réclamation en cas de problèmes durant le déménagement, ou même après.
- > Durables, réutilisables et empilables, les bacs en plastique robustes sont pratiques pour ranger et organiser vos articles ménagers.

- > Emballez dans des bacs en plastique transparent les articles dont vous aurez rapidement besoin, comme les outils et les produits de nettoyage. Préparez également un sac de voyage pour trouver rapidement vos articles de toilette essentiels le jour suivant.
- > Étiquetez vos bacs en indiquant la pièce où ils sont destinés et si les articles qu'ils contiennent sont fragiles.
- > Faites une liste de tous les bacs, ce qui vous évitera de vous demander s'il en manque.
- > Quand vous démontez des meubles, déposez les boulons et les écrous de chaque article dans de petits sacs de plastique et étiquetez-les soigneusement.
- > Prenez des photos de l'arrière des appareils électroniques, de sorte que vous pourrez facilement repérer comment les rebrancher.
- > N'emballez pas vos articles de valeur ou vos papiers importants. Gardez-les avec vous.
- > Gardez aussi à portée de la main la nourriture, les jouets et autres articles de vos animaux de compagnie. Veillez à leur tranquillité et à leur confort.
- > Si vous soulevez vous-même des articles, faites-le prudemment. Servez-vous de matériel de déménagement comme des diables. Soulevez les articles prudemment, hydratez-vous et prenez des pauses d'étirement fréquentes.

Déménager est un gros projet, peu importe la distance, mais nous sommes là pour vous aider. Suivez-nous dès aujourd'hui sur le cooperatorsassurancegroupe.ca pour discuter de tous vos besoins d'assurance habitation.

Si vous êtes déjà assuré auprès de Co-operators, nous vous remercions de votre confiance.

Ce programme d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de contact et de notre site Web.

Co-operators[®] est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. La Compagnie d'assurance COSECO est en voie de transférer ses clients à La Compagnie d'assurance générale Co-operators. Les polices d'assurance existantes sont souscrites par la Compagnie d'assurance COSECO et administrées par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les nouvelles polices et les renouvellements sont souscrits par La Compagnie d'assurance générale Co-operators. Certains produits ne sont pas offerts dans toutes les provinces. Le total des rabais possibles, les garanties, les produits et les critères d'admissibilité peuvent varier d'une province à l'autre. Chaque situation est différente. Vous pouvez consulter le représentant autorisé de l'assureur ou un agent d'assurance autorisé pour obtenir des conseils à propos de vos besoins d'assurance. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, rendez-vous à cooperatorsassurancegroupe.ca. H.B. Gestion d'assurance collective ltée, la Compagnie d'assurance COSECO et Co-operators Compagnie d'assurance-vie s'engagent à protéger la vie privée de leurs clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de leurs affaires. Rendez-vous au www.cosecoassurance.ca/fr-CA/privacy pour en savoir plus sur la politique de protection des renseignements personnels de H.B. Gestion d'assurance collective ltée et de la Compagnie d'assurance COSECO. Pour de plus amples renseignements sur la politique de protection des renseignements personnels de La Compagnie d'assurance générale Co-operators, consultez le <https://www.cooperators.ca/fr-CA/PublicPages/Privacy.aspx>. G5213F HB6583F 03/21